

Honoraires au 01/01/2025

Immobilier résidentiel :

7% TTC maximum du prix net vendeur avec un montant forfaitaire minimum de 5000€ TTC

Immeuble de rapport, locaux professionnels : Concerne Murs commerciaux / Local Commercial, Local Professionnel, Fonds de Commerce et Droit au bail

8% TTC maximum du prix net vendeur avec un minimum de 6000€ TTC

Location bureaux et commerces

8% HT du loyer triennal avec un minimum de 1000€ HT charge preneur

